



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2023-261

PUBLIÉ LE 12 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture des Hautes-Pyrénées / Secrétariat Général - Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

65-2023-09-12-00001 - Arrêté fixant la liste des candidats au premier tour de scrutin de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 (2 pages)

Page 3

Préfecture des Hautes-Pyrénées

65-2023-09-12-00001

Arrêté fixant la liste des candidats au premier
tour de scrutin de l'élection des sénateurs du 24
septembre 2023



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral n°

**fixant la liste des candidats au premier tour de scrutin en vue de l'élection des sénateurs du
24 septembre 2023**

**Le préfet des Hautes-Pyrénées
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code électoral, notamment l'article R 152 et suivants;

Vu le décret N°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les déclarations de candidatures régulièrement enregistrées à la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées,

ARRETE

Article 1 : La liste des candidats et de leurs remplaçants, dont la déclaration de candidature pour le premier tour des élections sénatoriales du 24 septembre 2023 a été définitivement arrêtée, s'établit ainsi qu'il suit pour le département des Hautes-Pyrénées :

CANDIDAT	REPLAÇANT
1- DELCASSO Jean-Marc	MARQUEZ Stéphanie
2- ARTIGALAS Viviane	FÉGNÉ Denis
3- MONTEIL Olivier	BOULIN Sylvie
4- BEHAGUE Jacques	BELTRAN Anne Marie
5- ROCHETEAU Charles	LEGRAND Anne
6- ARTIGUE Clément	TAREAU Claire
7- CARRÈRE Maryse	ABADIE Pierre
8- SANCHEZ PEREZ José	CARRASCO Olivia
9- CHARLES Hervé	DANNFALD Nathalie
10- BAYLAC Annie	BONNARGENT Alexis

Tél : 05 62 56 65 65

Courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr

Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9

Article 2 : Madame la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera affichée dans chaque section de vote.

Fait à Tarbes, le 12 SEP. 2023


Jean SALOMON